

ID: 087-218706505-20231122-2023_D_082-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 16 novembre 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND (Arrivée à 19h41), Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Pascal DUGEAY pouvoir à Jean-François BATIER Blanche ROUX pouvoir à Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents excusés :

Pascal DUGEAY, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques MORLAY

N°2023/D/082 - <u>Objet</u> : Ajout d'un tarif public pour le concert organisé dans le cadre du Village Téléthon 2023

Monsieur Gaston Chassain informe les membres du Conseil municipal que la commune de Feytiat sera les 8 et 9 décembre 2023 Village Téléthon du département de la Haute-Vienne.

Dans ce cadre, la commune de Feytiat organise un concert le vendredi 8 décembre à 21h00 à l'Espace Georges Brassens au profit de l'AFM. Toutes les recettes de ce concert seront reversées à l'AFM.

Il y a lieu de rajouter un tarif public aux tarifs de la saison culturelle 23/24: Tarif concert : 5 €

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De donner son accord.
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures Pour copie conforme

En mairie le 22 novembre

Gaston CHASSAIN.

e Maire